



Dans le cadre de son opération de promotion des trails se tenant sur son territoire "Corrèze Destination Trails", le Conseil Départemental de la Corrèze, en partenariat avec Corrèze Tourisme, organise un Challenge pour l'année 2022.

Article 1 - Principes du Challenge :

- Ce Challenge est ouvert à tous les coureurs, hommes et femmes, licenciés FFA ou non. La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme sera appliquée, notamment en ce qui concerne les catégories d'âges minimum selon les distances proposées. Il repose également sur les règlements propres aux trails concernés.
- La participation au Challenge est gratuite. Pour concourir, il faut **participer à au moins 3 des 4 trails énoncés ci-dessous** et ce, sur les distances les plus proches de 25 km ou 40 km.
 - le **Millevaches Monédières Trail**, le samedi 16 avril 2022, à Bugeat - 23 km ou 52 km ;
 - le **Myrtilles Trail DDM**, le 14 mai 2022 - 21 km ou 53 km ;
 - le **Trail Aquaterra**, le samedi 16 juillet 2022 - 28 km ou 42 km ;
 - le **X Trail Corrèze Dordogne**, le samedi 24 septembre 2022 - 26 km ou 53 km.

Article 2 - Le classement :

► Calcul des points :

Chaque épreuve offre, pour les hommes et pour les femmes, un nombre de points selon le principe suivant :

- 1 ^{er} : 200 points,	- 2 ^{ème} : 175 points,
- 3 ^{ème} : 150 points,	- 4 ^{ème} : 135 points,
- 5 ^{ème} : 120 points,	- 6 ^{ème} : 115 points,
- 7 ^{ème} : 110 points,	- 8 ^{ème} : 105 points,
- 9 ^{ème} : 100 points,	- 10 ^{ème} : 98 points,
- 11 ^{ème} : 96 points etc... de façon dégressive (-2 point par place) jusqu'à la 50 ^{ème} place (au-delà de laquelle les coureurs ne rentreront pas dans le classement du Challenge).	

► Bonus :

- Tout participant au **"Sédières Nature Trail"** de 22 km organisé par le Conseil Départemental de la Corrèze, en partenariat avec Horizon Trail 19, le dimanche 26 juin 2022 (commune de Clergoux), remportera un bonus de 50 points, quel que soit son classement.

► **Seront récompensés les 3 meilleurs coureurs hommes et femmes au classement scratch**, c'est-à-dire ceux qui auront cumulé le maximum de points **ET** qui auront participé à au moins 3 des 4 trails énoncés dans l'Article 1 et ce, à l'issue du dernier trail, à savoir le X Trail Corrèze Dordogne, le 24 septembre 2022.

Un classement provisoire sera tenu à jour par le Conseil Départemental de la Corrèze après chacun des trails sur la page Facebook "Corrèze Destination Trails". Le classement du Challenge s'appuiera sur les classements fournis par les organisateurs de course.

En cas d'ex-æquo, le vainqueur sera celui qui aura parcouru le plus d'épreuves de 40 km dans le cadre du Challenge. Si ce critère venait à ne pas suffire, la participation ou non au "trail bonus" serait alors déterminante (et en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort serait alors effectué).

En cas de litige, seul le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, organisateur du présent Challenge, sera habilité à prendre une décision qui sera alors sans appel.

Article 3 - Les récompenses

- 1^{ère} place "Femmes", à l'issue du Challenge :
 - un séjour original et atypique en Corrèze,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2023.
- 1^{ère} place "Hommes", à l'issue du Challenge :
 - un séjour original et atypique en Corrèze,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2023.
- 2^{ème} place Hommes et 2^{ème} place Femmes, à l'issue du Challenge :
 - un cadeau d'une valeur de 100 €,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2023.
- 3^{ème} place Hommes et 3^{ème} place Femmes, à l'issue du Challenge :
 - un cadeau d'une valeur de 70 €,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2023.

Article 4 - Publication des résultats et remise des prix :

► Les résultats définitifs seront publiés (à l'issue du dernier trail, le X Trail Corrèze Dordogne) sur la page Facebook "Corrèze Destination Trails".

Les vainqueurs des prix seront prévenus individuellement par courrier électronique. Les lots seront remis lors d'une cérémonie officielle à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle lors de laquelle la représentation des lauréats est obligatoire pour recevoir les lots.

► Le Conseil Départemental de la Corrèze se réserve le droit d'annuler toute récompense attribuée à un lauréat, si celui-ci n'a pas respecté les dispositions du présent règlement ou s'il devait être convaincu de dopage.

Article 5 - Droit d'image :

Tout participant au Challenge "Corrèze Destination Trails" accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication. Ainsi, sa participation vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des images sur lesquelles il pourrait apparaître.